ART. PREMIER N° 42327

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 42327

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23967 de M. Vallaud

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, après le mot :

« clarté »,

insérer les mots :

«, la lisibilité ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Etude d'impact truquée, multiples ordonnances et renvois à des décrets, cette réforme n'a rien de lisible. Avec ce texte de loi, la sécurité juridique du texte et le droit des parlementaires à être éclairés est méconnue.